

## Programme détaillé de formation Webinar de 20 mai 2025

### Les fondamentaux de l'assurance construction ASSURANCES OBLIGATOIRES

A travers trois axes, les conditions, l'étendue et la gestion, le programme de cette formation expose les fondamentaux des assurances obligatoires dans le contentieux de la responsabilité des constructeurs et assurance construction. Il s'articule autour de la maîtrise des frontières, de l'étendue et de la gestion des assurances obligatoires que sont la garantie dommages-ouvrage et la responsabilité civile décennale. Cette présentation des règles et des principes fondamentaux de ces assurances obligatoires par notre intervenante sera accompagnée de périodes de questions/réponses orientées par des mises en situation fictives ou guidées par des cas jurisprudentiels récents et/ou rencontrés par les participants. A l'appui de la formation, un fascicule est envoyé par mail au participant.

#### Module 1 (3h30)

20 mai 2025 de 9h à 12h30

*Contentieux de la responsabilité des constructeurs et assurance construction  
Les fondamentaux de l'assurance construction : Les assurances obligatoires*

#### I. CONDITIONS DES GARANTIES DOMMAGES-OUVRAGE ET RC DÉCENNALE

##### A. Conditions relatives au siège du désordre

1. Ouvrage
2. Élément d'équipement

##### B. Conditions relatives aux caractères du désordre

1. Disparité relative à l'apparence à la réception
2. Gravité du désordre

##### C. Conditions relatives à l'imputabilité du dommage

1. Preuve de l'imputabilité
2. Modes d'exonération

#### II. ÉTENDUE DES GARANTIES DOMMAGES-OUVRAGE ET RC DÉCENNALE

##### A. Dommages couverts et dommages non couverts

1. Principes
2. Dommages aux embellissements
3. Dommages au mobilier
4. Dommages immatériels

**B. Limites de la garantie**

1. Limites procédant des activités déclarées en assurance RC décennale
2. Limites procédant des exclusions légales et de la déchéance de garantie pour inobservation inexcusable des règles de l'art

**III. GESTION DES GARANTIES DOMMAGES-OUVRAGE ET RC DÉCENNALE**

**A. Gestion de la garantie dommages-ouvrage**

1. Déclaration de sinistre
2. Délais d'instruction
3. Affectation de l'indemnité d'assurance
4. Garantie de l'efficacité des travaux de reprise
5. Recours subrogatoire

**B. Gestion de la garantie RC décennale**

1. Prise d'effet de la garantie : notion d'ouverture de chantier
2. Durée de la garantie